



COMMUNE DE

# RAMATUELLE

Journal d'information  
de la commune de Ramatuelle

HIVER 2024



EDITO



C'est une saison pleine de nouveautés et d'émulation qui s'est achevée pour laisser la place à la reprise des programmes de travaux dans le village et dans la baie de Pampelonne. Ramatuelle vit de belles transformations. Les transitions qui s'opèrent sont essentielles et montrent la capacité de la commune à s'adapter et à innover pour apporter des réponses d'avenir.

Protéger la posidonie tout en maintenant la plaisance en baie de Pampelonne, créer au village des espaces publics végétalisés, ombragés et économes en ressources naturelles, voici des réponses aux besoins des Ramatuellois face aux menaces qui pèsent sur leur environnement et au dérèglement climatique qui, de plus en plus, s'impose dans nos vies quotidiennes.

Installer progressivement de nouveaux commerces, de nouveaux services, mais aussi aménager pour les piétons des espaces paisibles, propices à la rencontre, au dialogue, à la bonne entente entre habitants, c'est la responsabilité de la commune dans un monde troublé par l'individualisme et les conflits de tous ordres.

Les Ramatuelloises et les Ramatuellois vivent ces transformations et les accompagnent par leur engagement dans la vie du village : en cette période de fête, plus que jamais, le temps est à la convivialité, au partage et au resserrement des liens. Profitons de cette trêve hivernale dans la douceur provençale de notre belle commune et retrouvons-nous le 14 janvier pour continuer d'échanger à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population.

**Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !**

Roland BRUNO, Maire de Ramatuelle

## Pages 2 - 5

Mer et littoral

- La Zone de Mouillage écologique de Pampelonne
- Musique amplifiée : Une action pilote sur la plage de Pampelonne

## Pages 6 - 10

Mieux vivre au village toute l'année !

- L'attractivité du village
- La phase 2 du programme de travaux

## Pages 11

Informations communales

## Page 12

Intercommunalité

- Vos rendez-vous



## La zone de mouillage écologique de la baie de Pampelonne

Depuis le mois de septembre, les travaux et les investigations ont repris dans la baie de Pampelonne en vue de l'ouverture de la zone de mouillage en avril 2025.

### Protéger, nettoyer, équiper

#### Pampelonne plage du débarquement de Provence

La plage et la baie de Pampelonne ont été sous le feu des bombardements qui ont couvert la zone en vue du débarquement de Provence, en août 1944. D'anciens engins explosifs peuvent encore être découverts en mer.

L'entreprise Géomines, spécialisée en diagnostics pyrotechniques subaquatiques, a procédé à l'inspection des fonds de la future zone de mouillage. Aucun engin explosif n'a été détecté. Une précaution incontournable pour assurer la sécurité des équipes de plongeurs lors du chantier.

#### Une bouée météorologique

Cette bouée installée au large de la baie apportera une connaissance fine des conditions météorologiques (vent, houle, courant...). Des données utiles dans le cadre des travaux en cours et qui sera également un outil pour la gestion du mouillage en toute sécurité en alertant sur l'approche des seuils météorologiques d'utilisation de la zone. Des prévisions dont la commune bénéficiera également, et qui seront une aide précieuse pour la sécurité de la baignade notamment

#### Rendre le site à la nature : l'opération de nettoyage

Avant de rééquiper le site avec les mouillages écologiques de la future zone de mouillage, la commune a organisé le nettoyage et la remise en état du site naturel. Avec l'aide du service Espaces maritimes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, les lests à retirer ont été répertoriés et balisés, en prenant soin de ne pas intervenir sur des objets très concrétionnés, dont l'enlèvement aurait été plus préjudiciable que bénéfique.

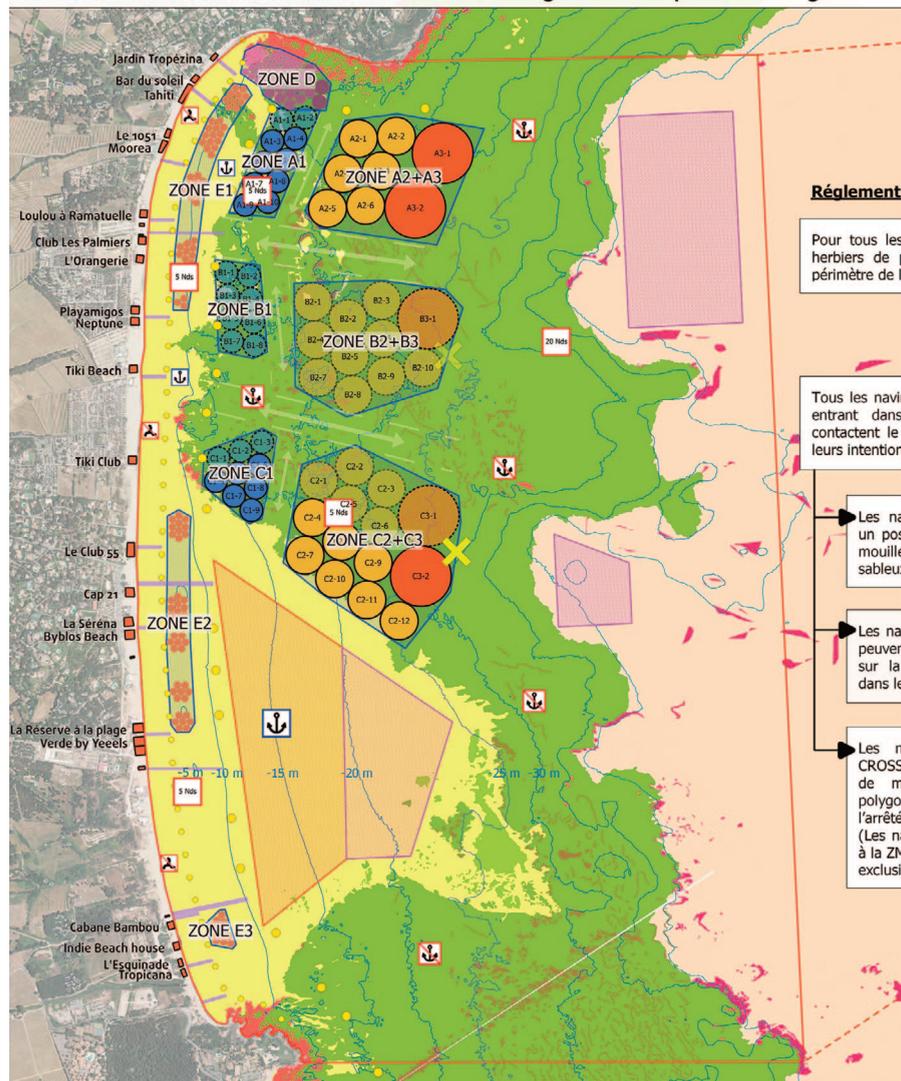
L'entreprise Mare Nostrum est ensuite intervenue pour nettoyer la zone via un marché passé par la commune, financé par des fonds du ministère de la Transition écologique attribués dans le cadre de l'Aire marine protégée Golfe de Saint-Tropez.

Cette opération a permis de sortir une centaine d'objets hétéroclites qui témoignent du peu de considération pour l'environnement marin, pourtant riche sur la zone (blocs en béton, ancres, pylônes en béton ou radiateurs en fonte, poubelles ou pneus emplis de béton...), pour certains, des objets anciens et oubliés, qui impactaient les herbiers dans la zone de la Capilla.





## Aménagement d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers adaptée aux unités de grande plaisance en baie de Pampelonne, Ramatuelle (Var) Organisation spatiale et réglementation du mouillage



### Réglementation du mouillage forain

Pour tous les navires, le mouillage sur les herbiers de posidonie est interdit dans le périmètre de la ZMEL.

Tous les navires compris entre 24m et 80m entrant dans le périmètre de la ZMEL contactent le gestionnaire et l'informent de leurs intentions

Les navires <24m peuvent solliciter un poste d'amarrage sur la ZMEL ou mouiller librement sur les fonds sableux disponibles

Les navires compris entre 24 et 80m peuvent solliciter un poste d'amarrage sur la ZMEL ou mouiller librement dans le polygone hachuré rouge

Les navires >80m contactent le CROSS pour solliciter une autorisation de mouillage dans l'un des 3 polygones hachurés violet, définis par l'arrêté 155/2016 (Les navires >80m n'ayant pas accès à la ZMEL, le polygone du sud leur est exclusivement réservé)

0 250 500 750 1000 m

### Répondre aux besoins et préserver la qualité paysagère du site

210 points d'amarrage sont répartis en plusieurs zones pour maintenir des vues sur l'horizon depuis la plage.  
1 bouée = 1 bateau  
Tout bateau, quelle que soit sa taille, peut demander un poste d'amarrage sur bouée.

- 60 bouées d'amarrage pour la grande plaisance (zones A, B, C) pour les unités de 10 à 80 mètres ;
- 50 bouées d'amarrage pour la zone résidents au nord (zone D) pour les unités de 7 à 20 mètres ;
- 100 bouées d'amarrage pour les établissements et la petite plaisance (zone E) pour les unités de moins de 10 mètres ;
- 1 zone sableuse où le mouillage forain est autorisé incluant une zone délimitée pour les navires d'une longueur inférieure à 24 mètres, et une zone délimitée pour les navires dont la longueur est supérieure ou égale à 24 mètres et inférieure à 80 mètres.

Version octobre 2020

Conception : Observatoire marin -

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez  
Sources : BIOCÉNOSES CARTHAM 2011 / Données Observatoire marin /  
Projet ZMEL Pampelonne ; QGIS 3.4 / Projection Lambert 93

### Cartographier les herbiers de posidonie : 450 hectares mis en protection

Protéger, mieux connaître et suivre l'évolution des herbiers de posidonie sont les objectifs au cœur du projet de création de la zone de mouillage écologique de Pampelonne.

La cartographie des herbiers sera réalisée à différentes étapes : avant les travaux, après les travaux de mise en place des dispositifs et à différentes périodes durant les 15 ans de mise en concession de la zone de mouillage écologique. Cela permettra de mesurer les effets du projet sur la reconquête de l'herbier, après suppression de l'impact des mouillages sur ancre.

### L'ancrage écologique : 3 éléments clés

- ▶ Sur le fond marin : un micropieu sans impact sur la posidonie ;
- ▶ Une ligne de mouillage équipé d'une bouée de rappel pour éviter le ragage sur le fond ;
- ▶ En surface : une bouée d'amarrage pour ne pas jeter l'ancre.

**Edeis Concessions** est le délégataire choisi pour équiper et gérer la zone de mouillage.

À cette fin, l'entreprise spécialisée a développé une technique innovante qui limite l'impact des travaux et permet d'ajuster le positionnement des points de forage.

C'est un travail minutieux qui est réalisé par des scaphandriers.

La plateforme de forage est pensée pour « enjamber » les herbiers et permettre de positionner les pieux au plus juste entre les matras de posidonie.



### Les premiers dispositifs posés

Grâce à l'ensemble des opérations réalisées et après avoir approfondi la connaissance de la nature des fonds marins, l'entreprise Trasomar, missionnée par Edeis Concessions, a procédé à la mise en place des premiers dispositifs.

### ▶ Se renseigner :

Ouverture de la zone de mouillage équipée en 2025 :  
du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année.

La grille tarifaire est adaptée aux différentes tailles de navires et périodes de mouillage durant la période d'exploitation.

**Pour toute information : [resa.zmel-pampelonne@edeis.com](mailto:resa.zmel-pampelonne@edeis.com)**

Un site internet dédié est en cours de réalisation.

# Musique amplifiée : une action pilote sur la plage de Pampelonne

La musique amplifiée s'échappe des établissements de plage et d'arrière-plage en saison du fait de leurs terrasses à ciel ouvert. Les DJ rivalisent d'audace pour « monter le son ». Une pratique qui peut, selon les moyens techniques déployés, nuire à la tranquillité des usagers de la plage, des riverains, et des établissements de plage voisins contraints de sacrifier la quiétude de leur clientèle. Confrontée à cette prolifération de décibels, avec l'accompagnement des services de l'État – agence régionale de santé, préfecture du Var et gendarmerie –, la commune a mis en place un programme d'actions en 2023.

## Rappeler le cadre réglementaire

Il s'agissait, dans un premier temps, de recenser les établissements, de recueillir leurs études d'impact des nuisances sonores et les certificats de pose des limiteurs acoustiques. Dans un deuxième temps, et après ce premier rappel aux obligations, des contrôles ont été réalisés pour dresser un état des lieux des installations. Ainsi, le cadre réglementaire était connu de tous.

## Créer une référence commune

Au regard de la diversité des situations rencontrées, il a été fait appel à un cabinet d'ingénierie acoustique pour cartographier l'ambiance sonore de la plage hors diffusion de musique. L'intérêt de cette approche était de réguler les basses fréquences qui impactent fortement l'environnement et le cadre de vie. Ces niveaux de référence ont permis à la commune de réaliser des projections avec des seuils maximaux à respecter sur la plage. L'action de la commune vise la tranquillité des usagers de l'espace public en complément des textes réglementaires spécifiques à la diffusion de musique amplifiée qui impliquent l'intervention des services de l'État au-delà du pouvoir de police du maire.

## Travailler en concertation

Cet état des lieux a permis à Michel Franco, adjoint délégué aux relations avec le monde économique, d'organiser, dès le début 2024, différents temps de concertation et de travail, impliquant les gestionnaires d'établissement et leurs acousticiens. Ce temps d'échange s'est prolongé durant la saison estivale en réunissant exploitants et riverains affectés par la diffusion musicale.

## Un arrêté municipal pour encadrer les pratiques et réguler la diffusion

En concertation avec les établissements de plage, trois mesures ont été mises en place. Des seuils ont été établis pour préserver l'espace public dans un créneau horaire de 16 heures à 19 heures chaque jour. Une cartographie localise les zones d'ambiance modérée, dans un rayon de 50 mètres aux alentours des points d'émission, et les différencie des zones de calme. Les dérogations à l'occasion des fêtes traditionnelles et des commémorations sont maintenues.

Un arrêté municipal emportant la prévention de la pollution et des nuisances sonores sur la plage et ses abords et détaillant l'ensemble des mesures était signé à la date du 20 juin.

## Mettre en place des outils de contrôle et d'alerte

Cette démarche s'est accompagnée par la mise en place d'un contrôle continu des émergences perceptibles de la plage avec l'installation de quatre balises acoustiques sur les secteurs Gros-Vallat, Tamaris, Matarane et l'Épi. Chaque balise enregistre 24 heures/24 et 7 jours/7 l'ambiance sonore du secteur et identifiait chaque dépassement des seuils établis dans les trois bandes de fréquences à réguler. L'objectif était d'avertir, en temps réel, d'une part, les exploitants de ces différents secteurs, mais également les services municipaux.



## Dresser un premier bilan de cette année expérimentale

En un mois, ce sont près de 1684 alertes qui ont été enregistrées avec des secteurs plus festifs, comme Matarane et Tamaris, qui sont à l'origine de plus de 1200 alertes.

**Premier constat** : les alertes sont majoritairement relevées durant le créneau entre 16 heures et 19 heures.

Dans le secteur Matarane, les alertes se prolongent toutefois bien au-delà de 19 heures.

**Deuxième constat** : Des visites de terrain ont été réalisées pour vérifier les équipements en place et leur bon fonctionnement. Pour des raisons plurielles, tous les établissements n'ont pas laissé accès à leurs installations et des dysfonctionnements ont été détectés pour certaines installations contrôlées.

## Poursuivre la démarche concertée pour la saison 2025

Dès la fin septembre, des réunions ont été organisées, sous l'autorité de Michel Franco, avec les exploitants en vue de partager le bilan dressé au terme de cette saison, les constatations de terrain et d'envisager les ajustements requis de façon à réguler les émergences pour la saison 2025.

Les exploitants impliqués dans cette démarche ont également envisagé la mise en place d'une charte « de bonne conduite » afin de rendre l'adhésion des exploitants de plage et d'arrière-plage concrète.



# MIEUX VIVRE AU VILLAGE TOUTE L'ANNÉE



Rencontre de fin de saison  
avec les commerçants  
du village



Atelier découverte  
Vally Pottery

## Attractivité du village

### Une première saison réussie

Le programme de redynamisation du village a pris une nouvelle dimension en cette saison 2024 : une avenue Georges-Clemenceau pavée, ombragée harmonisée et quatre nouveaux commerçants installés dans le centre ancien. Une belle réussite qui envoie un signal positif pour la saison 2025 !

### Rencontre de commerçants

Le 24 octobre, les commerçants du village étaient invités à une rencontre avec les élus, réunis en groupe de travail, qui portent les projets d'attractivité du village. Ils étaient plus d'une trentaine à répondre à l'invitation dans la salle d'hiver du jardin du château. Chaque nouveau commerçant s'est exprimé sur son installation et son premier ressenti.

Les retours sont unanimes et très satisfaits. Chacun souligne la qualité d'accueil de la part de la municipalité, des habitants et des commerçants déjà installés. Signe de leur implication dans le projet du village, en plus de tenir leur commerce, ces commerçants innovent en proposant des ateliers de découverte de leur activité. Des initiatives à prolonger !

Pour les commerces « historiques », ces activités complémentaires sont perçues comme une chance et ceux ouverts à l'année, comme le salon de coiffure, ont dit leurs satisfactions d'être moins isolés. L'ouverture à l'année est primordiale et tous comptent sur un effet d'entraînement.

### Succès de la boutique éphémère

Cet espace vitrine a accueilli six exposants pour des périodes de quinze jours. Une grande diversité et des collaborations ont permis d'ouvrir différents horizons et de mettre en lumière des créateurs. Les exposants ont tous fait part du succès rencontré et de l'ambiance sans pareille des ruelles de Ramatuelle et de l'importance de pouvoir tester leurs activités. En 2025, cet espace ouvrira plus tôt dans la saison, ce qui permettra à plus d'artisans et d'artistes de bénéficier de cet espace convivial d'exposition et de rencontre.

## Les projets

Dans la continuité, la commune a poursuivi sa politique d'acquisition foncière et travaille à la mise en conformité des locaux achetés pour installer de nouveaux projets au village.

► **De nouveaux appels à candidatures seront lancés et publiés sur le site de la commune :**

Votre Mairie / Espace Entreprises/ Appels d'offres. [www.ramatuelle.fr](http://www.ramatuelle.fr)

Les locaux :

- Avenue Georges-Clemenceau : l'ancienne Galerie des cigales ;
- Centre ancien : La Boutique Isnard (Souleïado) et des bureaux au 1<sup>er</sup> étage du château.

### Une boulangerie dans la salle Le Garage

C'est une demande forte qui est remontée des ateliers de consultation de la population : avoir un boulanger artisan au village.

Pour répondre à cette attente, il a fallu trouver un local suffisamment grand pour offrir un espace de travail en adéquation. La salle d'exposition Le Garage, située avenue Georges-Clemenceau, répond à ce besoin. La salle d'exposition actuelle sera déplacée.

**Un appel à candidatures est lancé sur le site de la commune.**

**Date limite des candidatures : 2 janvier 2025 à 16 heures.**

Il s'agit de trouver l'artisan boulanger qui sera en mesure d'organiser son activité dans cet espace et qui s'engagera à ouvrir toute l'année. Le bail de location-gérance est prévu pour cinq ans. La commune prend en charge les investissements liés à cette installation. Les travaux qui s'imposent permettent d'envisager une future installation à l'horizon 2026.

# MIEUX VIVRE AU VILLAGE TOUTE L'ANNÉE



## Le + du projet : revaloriser la place du Général-de-Gaulle

Cette placette est un passage très fréquenté. C'est également le point d'entrée central dans le centre ancien. Elle dessert l'église et sa magnifique porte en pierre serpentine, son banc en pierre très prisé, surtout les jours de marché. La placette va retrouver son arbre avec la plantation d'un orme et un travail d'altimétrie va permettre d'en adoucir la pente. Le traitement en pavage la rendra moins glissante et en harmonie avec la place de l'Ormeau.

## La phase 2

### des travaux du village

Le programme de travaux se poursuit pour rendre au village son caractère apaisé, convivial et sécurisé en créant une place piétonne des espaces ombragés et en favorisant la flânerie des piétons.

Des équipements publics, des bancs, un jeu de boules un sanitaire et un ascenseur pour personnes à mobilité réduite trouveront également leur place.

Dès la fin des travaux, prévue le 27 avril, le marché hebdomadaire reprendra ses habitudes sur la place de l'Ormeau.

Jean-Pierre Frésia, adjoint aux travaux, et le directeur des services techniques Sébastien Crunet, suivent le déroulement du chantier et font le point chaque semaine sur le terrain avec les entreprises et le mandataire Colas.



### Des entreprises mobilisées

L'ouverture de la circulation entre la rue Victor-Léon et l'avenue Georges-Clemenceau a été décalée de trois semaines. Pendant cette période, la circulation dans l'avenue Georges Clemenceau a été maintenue pour les riverains. Pour compenser, le chantier s'est ouvert par anticipation sur le haut de la place de l'Ormeau pour préparer les surfaces plus rapidement.

### Rendre les commerces accessibles à chaque étape

Chaque mouvement du chantier implique de repenser les circulations piétonnes pour assurer l'accès aux commerces. Le tapis rouge déroulé dans le village permet un balisage sécurisé et des panneaux indiquent l'accès au centre ancien.

### Météo et imprévus : le calendrier tenu

Lancés le 7 octobre, les travaux avancent à bon rythme malgré les aléas météorologiques et les imprévus révélés par les fouilles. Les entreprises regroupées autour du mandataire Colas mettent tout en œuvre pour que la livraison prévue le 27 avril soit tenue.

Lors de la première phase, le réseau de canalisations d'eau potable avait été renouvelé. En deuxième phase, la pose des systèmes de la filtration et des pompes reliées aux bassins de rétention d'eau a révélé une canalisation « oubliée ». La démolition de la terrasse du Cigalon a mis au jour un réseau d'eau potable et d'assainissement vétuste à remplacer. Par ailleurs, les réseaux apparents, de téléphonie et de raccordements divers, seront effacés dans ce secteur.



### Plus d'arbres pour plus de fraîcheur

Inscrits dans le projet en termes d'apport d'ombrage et de lutte contre la chaleur, au total 15 arbres seront plantés : 1 sur la place du Général-de-Gaulle, 6 sur la place de l'Ormeau et 8 sur le haut de la place de l'Ormeau.

### Deux arbres malades remplacés

Le platane qui bordait la terrasse du Cigalon avait été diagnostiqué malade. Après de nombreux soins, l'arbre en fin de vie devenait dangereux. Il a été remplacé par un micocoulier. Face à la fontaine, l'entreprise spécialisée en paysage et plantations a détecté un deuxième platane affaibli, peu enraciné et dont le tronc était creux. Il a été remplacé par un autre platane.

# MIEUX VIVRE AU VILLAGE TOUTE L'ANNÉE



## Un ascenseur et un bloc sanitaire pour personnes à mobilité réduite

Ces équipements sont insérés au niveau de la rampe d'accès à la mairie, à l'entrée du tunnel. Cet ascenseur répond à l'objectif d'accessibilité aux services publics de la mairie et de la police municipale. La circulation piétonne est reportée sur le bord droit du tunnel pour les besoins du chantier d'intégration de l'ascenseur : soyez prudents ! Roulez doucement !

## Les offices religieux à la chapelle Sainte-Anne

Par sécurité, le temps des travaux de la place du Général-de-Gaulle, les offices religieux se sont tenus dans la chapelle Sainte-Anne. La commune remercie les paroissiens et le père Jirus Makita pour leur compréhension.

## Le marché sur le parking de la chapelle

Impossible de maintenir un marché à proximité d'un chantier et de la poussière générée, le marché s'est installé pour la durée des travaux sur le parking de la chapelle Sainte-Anne. Un éloignement qui sera vite compensé lorsque le marché retrouvera la place de l'Ormeau pavée et conviviale. La commune remercie les commerçants du village et du marché pour leurs efforts durant cette période en mouvement.



### Restez informés !

Grace à l'application Hello Travaux suivez les travaux, contactez les responsables chantier et communiquez en direct avec les équipes.



## Les points d'apport volontaire déplacés

En raison des travaux et de l'impossibilité pour les camions de collecte des déchets de circuler, les points d'apport volontaire ont été déplacés de la rue du Clocher au niveau de l'entrée du tunnel et de la Font d'Avaou au pont du Curé. Le point d'apport de l'avenue Georges-Clemenceau est déplacé sur le parking du Mémorial.

## La pause des vacances de Noël

À partir du 20 décembre et jusqu'au 6 janvier, les travaux marquent une pause. Le bas de la place de l'Ormeau sera rendu accessible. Le pavage ne sera pas terminé mais réalisé pour moitié en privilégiant le côté qui borde les commerces.



## Le projet de parking souterrain

De nouveaux sondages ont été réalisés en plusieurs points. Ces nouvelles données doivent confirmer la faisabilité du parking. Selon les résultats, le nombre de niveaux de parking sera connu et ainsi le potentiel de places à créer.

## Hommage

### Marcel Chassaigne, ancien président du Football Club de Ramatuelle

Marcel Chassaigne fut le président du Football Club de Ramatuelle durant 36 ans. Décédé le 10 novembre, ses obsèques ont réuni tout le village et, au-delà, le monde du football. La cérémonie était organisée au stade municipal où les différents témoignages ont mis en lumière l'amitié et le respect que toutes et tous lui portaient. Marcel Chassaigne, originaire de la Loire, s'était installé à Ramatuelle en 1980. En 1982, il intégrait les effectifs de la Police municipale pour terminer sa carrière en tant que chef de la police. C'était un agent dévoué auprès de la population, auprès de ses collègues et aux côtés du Maire. Il est devenu le président du Football Club de Ramatuelle en 1983. Pour Ramatuelle, ce club de football est devenu une fierté et Marcel une référence. Marcel Chassaigne, élu meilleur président du district du Var en 2018, était une personnalité qui comptait et sur qui on pouvait compter. En 36 ans de présidence il a œuvré avec patience, détermination et fidélité sous la devise : « Respect, amitié, convivialité ». Les trois piliers auxquels il tenait.



### Le stade Marcel Chassaigne

En 2018, Marcel Chassaigne, après 36 ans de présidence passait le flambeau à son fils Patrick. Le 23 janvier 2019, le Conseil Municipal décidait à l'unanimité de dénommer le stade municipal : stade Municipal Marcel Chassaigne en témoignage de la reconnaissance de la commune pour son investissement et son dévouement. Une distinction rare du vivant d'une personnalité que toute la commune était heureuse d'inaugurer à ses côtés le 7 septembre 2019.

La commune de Ramatuelle lui rend hommage.



### Expression des élus du groupe minoritaire

« Peu importe l'avis du commissaire enquêteur qui n'est que consultatif, le préfet suivra et prendra l'arrêté de déclaration d'utilité publique » disait peu ou prou monsieur le maire au conseil municipal sur l'expropriation d'un administré ramatuellois. Le préfet dispose de reculer les espaces proches du rivage à la hauteur du village pour répondre à l'application de la loi ELAN ? la commune attaque cette décision devant le tribunal administratif, décision pourtant justifiée dans le cadre du Scot et pour toutes les communes littorales du canton. Lorsqu'il s'agit de la requalification d'un hôtel à l'entrée du village, le PLU est révisé de façon allégée à objet unique. Rappelons qu'il s'agit de doubler la surface de plancher (passant à plus de 8000 M2). Notre analyse des permis depuis 1962 sur cette parcelle n'ayant pas permis de retrouver la légitimité de certaines surfaces déclarées construites existantes dans le projet.. le doute persiste. Egalement la commune n'a aucune limite pour attester de sa légitimité en matière d'intérêt général et pour cette frénésie d'acquisition immobilière sur tout ce qui bouge.., la vente du "château" pour près de 5 M€ en est un exemple, les élus n'étant même pas informés préalablement du choix des activités et commerçants.. Puis les prohibitifs travaux de la place de l'Ormeau, qui ne semblent pas satisfaire tout le monde malgré l'autosatisfecit communal. Encore, la fameuse zone de mouillage, un contrat de 15 ans avec une société qui gère plus de 200 coffres et bouées sur le prestigieux site maritime remarquable de Pampelonne pour permettre le mouillage de navires petits et grands juste au dessus des champs de posidonie. Le sable blanc ne leur a pas suffi, il s'agit maintenant de commercialiser les eaux turquoise et transparentes de notre plage mythique. Tout doit se faire avant l'échéance électorale de 2026 semble-t-il ; mais de gros chèques en blanc pour la succession au trône n'auraient pas encore fait leur apparition ?

L'opposition  
B GOETHALS/ P. GASPARINI.

# INTERCOMMUNALITÉ

Après les fêtes, donnez une nouvelle vie à votre sapin !

Golfe de Saint-Tropez, en partenariat avec la commune de Ramatuelle renouvelle l'opération « Sapins de Noël ». Après les fêtes, nous vous invitons à valoriser votre sapin en le déposant dans l'un des points de collecte mis en place à cet effet.

## Quatre points de dépôt sont à votre disposition :

- ▶ Roques du Castellans (parking chaufferie) ;
- ▶ Point d'apport volontaire du parking du stade de football ;
- ▶ Point d'apport volontaire des Fanaux (en face de la coopérative) ;
- ▶ À proximité de la station Total.

Les points de dépôt sont signalés par des banderoles. Seuls les sapins naturels, sans décoration, sans sac, sans neige artificielle et sans pied cloué peuvent être déposés. En participant à cette initiative, vous contribuez à une gestion responsable de vos déchets verts et donnez une seconde vie à votre sapin !



## NOUVEAUTÉ

Depuis septembre, votre déchèterie est désormais ouverte les samedis après-midi, de 14 heures à 17 heures.

- ▶ Rendez-vous au 1550, route de Bonne-Terrasse. De nombreux flux sont acceptés (hormis les gravats), le plâtre et les déchets verts).

## VOS RENDEZ-VOUS

### Concours de belote

- ▶ Tous les vendredis au Cercle du Littoral jusqu'au 28 février 2025



## AUTOUR DES FÊTES



### Croc' Culture spécial enfants

- ▶ **Lundi 23 décembre à 17h**  
« Noëls en littérature, musique, peinture et cinéma ».  
Goûter en partenariat avec la Tarte Tropézienne  
Salle Le Garage. Gratuit.

### Ateliers créatifs pour les enfants

- ▶ **Lundi 23 et lundi 30 décembre de 14h à 16h.**  
Salle Le Garage. Offert par l'Office de Tourisme et de la Culture.

### Loto de fin d'année du Foyer rural

- ▶ **Vendredi 27 décembre à partir de 18h**  
Espace Culturel Albert-Raphaël.

### Fêtons l'an neuf

- ▶ **Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 17h à 19h**  
Retrouvons-nous autour d'un vin  
et chocolat chauds,  
au rythme d'airs provençaux !  
Place des Tambourinaires.

### Cérémonie des vœux du maire à la population

- ▶ **Mardi 14 janvier 2025 à 18h30**  
Espace Culturel Albert-Raphaël

